



Expédition, septembre 10 de 1857

M. D. [Signature]

En vertu de la loi de la République Française  
du 10 septembre 1857, les décrets de la République  
française sont publiés au Journal Officiel de la République  
française, et les lois de la République française  
sont publiées au Bulletin des Lois.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

[Faint handwritten text, possibly a signature or address]

000000



UNIVERSIDAD DE CHILE

Señor  
Don Francisco  
Villalpando

1530/22

00000551